

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 9 octobre 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0183 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0184 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Certificat de la responsable du registre, tenu le 18 septembre 2018, pour le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Liste des virements budgétaires de l'Arrondissement de Beauport pour le mois d'août 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 97, rue Baptiste-Verret, lots 1 224 186 et 1 225 143, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 97, rue Baptiste-Verret, lots 1 224 186 et 1 225 143, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2018-0185 Demande de dérogation mineure - 97, rue Baptiste-Verret, lots 1 224 186 et 1 225 143, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - A5GT2018-035

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-09-04 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 septembre 2018, la dérogation mineure demandée et d'autoriser une marge avant de 2,9 mètres au lieu de 6 mètres et une marge arrière de 4,8 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, conformément au plan d'implantation de la minute n° 3895 du 17 juillet 2018 de M. Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20180608-007 pour la propriété située au 97, rue Baptiste-Verret, lots 1 224 186 et 1 225 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1330, rue Forain, lot projeté 6 217 649, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1330, rue Forain, lot projeté 6 217 649, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre. Aucune intervention.

CA5-2018-0186 Demande de dérogation mineure - 1330, rue Forain, lot projeté 6 217 649, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - A5GT2018-036

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU-2018-09-05 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 septembre 2018, la dérogation mineure demandée et d'autoriser, pour la propriété sise au 1330, rue Forain, lot 6 217 649 du cadastre du Québec, une distance minimale de 2,6 mètres entre une aire de stationnement et une allée d'accès, alors que l'article 642 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit plutôt une distance minimale de 6 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 38 et se termine à 17 h 43.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Monsieur le président Stevens Mélançon accepte le dépôt du document intitulé : Question rédigée à l'intention des membres du Conseil d'arrondissement de Beauport concernant les travaux de remblayage et de rehaussement de la digue du dépôt à neige du boulevard Raymond par monsieur Michel Auger.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0187 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb*, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard) - A5GT2018-038**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb*, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0188 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216, (Construction rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5GT2018-039**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (Construction rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);
- 2° de demander l'opinion au conseil de quartier Chutes-Montmorency relativement au présent projet de modification réglementaire.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0189 **Abrogation de la résolution CA5-2018-0171 intitulée Avis d'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, relativement à la zone 51071Mb (district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5GT2018-041](#) (Abroge CA5-2018-0171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droits, la résolution CA5-2018-0171 intitulée *Avis d'intention de modifier le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, relativement à la zone 51071Mb (district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux), adoptée par le conseil d'arrondissement de Beauport, le 11 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0190 **Versement de subventions dans le cadre du deuxième appel de projets du Programme d'aide au financement de projets communautaires initiés par le milieu - [A5LS2018-046](#) (CT-2390547)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants :

- Le Pivot : 5 000 \$ pour le projet S'informer - Partager - Communiquer (IPC);
- L'Odyssee bleue inc. : 783 \$ pour le projet Présentation du Blog, moment d'anxiété;
- Cuisine collective Beauport : 1 360 \$ pour le projet On va prendre l'air.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0191 **Adoption du calendrier 2019 des séances du conseil de l'Arrondissement de Beauport - [A5DA2018-055](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le calendrier 2019 des séances du conseil de l'Arrondissement de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0192 **Subvention de 1 200 \$ à l'Association de soccer de Beauport pour la participation du Royal-Sélect masculin et féminin AAA au Championnat canadien de soccer AAA à Saskatoon du 3 au 8 octobre 2018 - [A5DA2018-056](#) (CT-2390994)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser une subvention de 1 200 \$ à l'Association de soccer de Beauport pour la participation du Royal-Sélect masculin et féminin AAA au Championnat canadien de soccer AAA à Saskatoon du 3 au 8 octobre 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autres unités administratives

CA5-2018-0193 Ordonnance numéro O-161 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection avenue du Semoir/rue d'Everell - Arrondissement de Beauport - TM2018-170

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-161 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection de l'avenue du Semoir et de la rue d'Everell, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0194 Ordonnances numéros O-163 et O-164 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection du Carrefour/accès autoroute Félix-Leclerc - Arrondissement de Beauport - TM2018-207

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-163 et O-164 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection du Carrefour/accès autoroute Félix-Leclerc relatives au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0195 Renouvellement des contrats pour la location de chargeuses sur pneus et de niveleuses articulées, sans opérateur (2 lots) (Appel d'offres public 50667) - AP2018-619 (CT-2382280, CT-2382505, CT-2386648, CT-2388514)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le renouvellement des contrats pour la location de chargeuses sur pneus et de niveleuses articulées, sans opérateur (2 lots) pour la saison hivernale 2018-2019 à la firme « Nortrax Québec inc. » pour une somme de 452 475 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément aux conditions prévues à l'appel

d'offres public 50667 et selon les prix de sa soumission du 6 juillet 2017.

Ces contrats demeurent sous réserve de l'approbation du budget 2019 par les autorités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0196 Ordonnances numéros O-165, O-166, O-167 et O-168 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à la rue de l'Académie - Arrondissement de Beauport - [TM2018-224](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-165, O-166, O-167 et O-168 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation et le stationnement sur la rue de l'Académie, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0197 Adjudication d'un contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Arrondissements de La Cité-Limoilou et de Beauport - Lots 1 à 6 - Saisons 2018-2019, 2019-2020 (Appel d'offres public 52306) - [AP2018-632](#) (CT-2377035)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adjuger à la firme suivante le contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Arrondissement de Beauport - Saisons 2018-2019 et 2019-2020, conformément à la demande publique de soumissions 52306 et selon sa soumission du 11 septembre 2018:

- Lot 5 : Contrat 5CS02 « 9195-4735 Québec inc. (Les Entreprises Delisle) » pour une somme de 128 278,66 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets 2019 et 2020 par les autorités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0198 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2018-2019 - Lot 5 - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 52352) - [AP2018-643](#) (CT-2385916)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adjuger à la firme « Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée » le contrat pour la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2018-2019 - Lot 5 - Arrondissement de Beauport, conformément à la demande publique de soumissions 52352 et au prix unitaire de sa soumission du 13 septembre

2018.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation du budget 2019 par les autorités.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

AM5-2018-0199 **Avis de motion du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot 2 036 100 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 217 (2101, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) et dépôt du projet de règlement - [A5GT2018-037](#)**

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant, malgré toute disposition contraire du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis afin de permettre l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie, d'une capacité d'accueil d'au plus 80 enfants, situé sur le lot numéro 2 036 100 du cadastre du Québec, conformément à l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, RLRQ c. S-4.1.1. Le lot numéro 2 036 100 du cadastre du Québec est situé au 2101, boulevard Louis-XIV.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA5-2018-0200 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-053](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb*, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0201 **Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 53084Mb située de part et d'autre du boulevard des Chutes, approximativement à l'intérieur du quadrilatère borné à l'ouest par la rue Dorion et son prolongement vers le nord, au nord par l'avenue Royale, à l'est par la rue du Prince-George et son prolongement vers le nord et au sud par la rue Boulet et son prolongement vers l'est. Tout d'abord, le nombre de logements maximum autorisé dans un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement est augmenté à quatre. De plus, la largeur minimale d'un lot est fixée à seize mètres et les normes d'implantation particulières pour un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement de trois logements sont supprimées. En outre, un bâtiment principal dérogatoire protégé quant à son implantation ou qui est implanté sur un lot dérogatoire qui est protégé par droits acquis, qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suivant une cause hors du contrôle du propriétaire, peut à présent être reconstruit ou réparé dans sa même forme et à son même emplacement ou à un emplacement conforme à l'article 892, sous réserve de certaines conditions. Enfin, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou latérale est autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés.

Adoption des règlements

CA5-2018-0202 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53076Mb, R.C.A.5V.Q. 193 (Columbarium et chapelle, 26, rue Vachon, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-041

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53076Mb*, R.C.A.5V.Q. 193 (Columbarium et chapelle, 26, rue Vachon, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0203 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-049

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52111Ip*, R.C.A.5V.Q. 208 (Permettre la vente au détail comme usage associé à un usage industriel, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0204 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-050](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55108Hb*, R.C.A.5V.Q. 209 (Régulariser l'implantation de certaines résidences dans la zone 55108Hb, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0205 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-051](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54137Hb*, R.C.A.5V.Q. 211 (Augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0206 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-052](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54078Mb, 54082Mb, 54086Mb, 54093Mb et 54107Mb*, R.C.A.5V.Q. 212 (Assouplissement du régime de droits acquis, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0207 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard) - [A5DA2018-048](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54197Mb, R.C.A.5V.Q. 213 (Auberge du Littoral, boulevard Sainte-Anne, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 58 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement